

Point 9.2 de l'ordre du jour : Aperçu de l'objectif régional 2 : les peuples océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients

Objet :

1. Tenir la Conférence informée des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'objectif régional n° 2 pour la période biennale 2024-2025.

Objectif régional 2.1 : gérer et protéger efficacement les écosystèmes marins et côtiers

2. Activités régionales et nationales : le Programme pour la biodiversité et les paysages terrestres et marins durables dans le Pacifique (Pacific BioScapes), financé par l'UE à hauteur de 12 millions d'euros, a commencé à être mis en œuvre en 2023.
3. L'assistance technique de l'Initiative Kiwa est fournie aux bénéficiaires (autorités nationales et locales, ONG) pour concevoir et mettre en œuvre des activités portant sur des solutions fondées sur la nature afin d'améliorer la résilience des écosystèmes et des populations grâce à une aide sur mesure et à des possibilités de renforcement des capacités. Le PROE, la CPS et l'UICN-Océanie sont des partenaires clés de l'Initiative Kiwa.
4. Le programme PEUMP (Partenariat Pacifique-Union européenne pour le milieu marin), financé par l'UE, a reçu l'approbation d'une extension sans frais de la part de l'UE à la fin de 2022. Par conséquent, l'Initiative sur les captures accessoires et la gestion intégrée des écosystèmes (KRA5) continuera d'être mise en œuvre jusqu'en avril 2025. Des discussions sont en cours avec l'UE et le PEUMP sur l'échelle à donner à la deuxième phase du PEUMP, qui débutera après la fin de l'actuel PEUMP, en 2025.
5. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique (PACRAP), le PROE, en partenariat avec l'Institut australien des sciences marines (AIMS) et le Ministère samoan des ressources naturelles et de l'environnement, a mené à bien un projet pilote de surveillance, Pacific ReefCloud. Ce projet a renforcé les capacités de surveillance grâce à la formation, à la collaboration entre les différents acteurs, à la diffusion de données et d'informations sur l'état des récifs coralliens et leur évolution, et à l'amélioration des stratégies de gestion des données en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les savoirs traditionnels. Le partenariat avec l'AIMS se poursuit. D'autres activités visant à appuyer la mise en œuvre du PACRAP ont été engagées grâce à des projets en cours d'élaboration avec différents partenaires : travail sur l'Initiative pour des récifs résilients – Era 2 avec la Fondation pour la Grande barrière de corail ; travail sur une Initiative pour l'océan Pacifique avec l'Agence française de développement (AFD) ; travail sur un projet visant à « Parvenir à un financement mixte et à des solutions fondées sur le marché pour améliorer la conservation et la gestion des écosystèmes de récifs coralliens dans les petits États insulaires en développement de Polynésie » par le biais d'une proposition du PNUD-FEM (Programme international pour l'eau), présentée au point 9.2.1 de l'ordre du jour.

6. L'Australie a financé un poste de coordinateur ou coordinatrice des jeunes pour les zones humides du Pacifique, qui sera basé au Secrétariat du PROE pendant 12 mois, et dont la mission sera la mise en place d'un réseau de jeunes apte à mobiliser les jeunes engagé-es en faveur des zones humides dans le Pacifique, en lien avec la Convention de Ramsar. La procédure de recrutement pour ce poste a été clôturée. La personne qui occupera ce poste collaborera étroitement avec le coordinateur ou la coordinatrice des jeunes de la PIRT (poste financé par le programme Pacific BioScapes) afin d'intensifier la participation de la jeunesse du Pacifique aux différentes plateformes consacrées à la biodiversité et aux zones humides.
7. Le projet GIZ-PROE-CPS de *gestion et conservation des écosystèmes de carbone bleu dans les pays du Pacifique insulaire* (MACBLUE), financé par l'Initiative internationale allemande pour la protection du climat (IKI), a débuté en 2023 ; sa mise en œuvre est en cours.

Objectif régional 2.2 : encourager la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes marins, côtiers et terrestres conformément aux engagements régionaux et internationaux

8. Le Secrétariat continue d'encadrer les Membres du Pacifique insulaire en vue de leur engagement envers la Convention sur la diversité biologique (CDB). Une réunion préparatoire du Pacifique sera organisée au Samoa pour les Parties du Pacifique en septembre 2024, afin de préparer la 16^e Conférence des Parties, qui se tiendra en Colombie.
9. Le Secrétariat poursuit des activités visant à soutenir la mise en œuvre et la réalisation du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la 15^e CdP à la CDB. Le PROE est représenté au sein du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, du Groupe consultatif informel sur les aires marines d'importance écologique ou biologique, ainsi que du Partenariat mondial pour la mise en œuvre de la cible 3, et a rejoint l'Initiative d'accélération des Plans d'action stratégiques nationaux.
10. Le PROE continue de mettre en œuvre sa composante de la phase 2 du Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) financé par l'UICN et l'UE. Ce programme a bénéficié d'une extension sans frais de deux ans, approuvée par l'UE fin 2022, jusqu'en juin 2025.
11. Le PROE continue à assurer son rôle d'appui en tant que secrétariat de la Table ronde océanienne pour la conservation de la nature (PIRT), dont les activités portent essentiellement sur la mise en œuvre du Cadre 2020-2025 pour la conservation de la nature et les aires protégées dans le Pacifique.

Objectif régional 2.3 : prévenir l'extinction des espèces menacées et soutenir les mesures visant à préserver leur état de conservation

12. La version finale du Programme régional du Pacifique insulaire sur les espèces marines (PIRMSP) a été achevée en 2022, et approuvée par les Membres à la Conférence du PROE de 2023. Le PROE, avec l'aide du programme Pacific BioScapes financé par l'UE, entreprend une variété d'activités nationales et régionales pour mettre en œuvre les objectifs des plans d'action de ce programme, afin d'améliorer la gestion et la conservation des espèces marines menacées. Le Programme régional du Pacifique insulaire sur les espèces marines 2022-2026 peut être [téléchargé](#) en anglais et en français. Différentes activités continuent d'être mises en œuvre dans le cadre de l'initiative PEUMP-BIEM, financée par l'UE et la Suède, afin de lutter contre les prises accessoires d'espèces menacées dans les pêcheries commerciales des Fidji, des Îles Salomon, de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Tonga et de Vanuatu. Des activités axées sur les différentes espèces ont également été lancées dans le cadre du programme Pacific BioScapes.

13. L'initiative PEUMP-BIEM continue d'apporter une aide appréciable aux Parties océaniques à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) en renforçant leurs capacités afin qu'elles puissent remplir leurs obligations en matière de protection des espèces menacées d'extinction faisant l'objet d'un commerce international.

Objectif régional 2.4 : réduire nettement les incidences socioéconomiques et écologiques des espèces envahissantes dans les écosystèmes terrestres et aquatiques, et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires

14. Le PROE apporte une aide conséquente à ses pays et territoires Membres pour réduire les dégâts causés par les espèces envahissantes. Les activités se poursuivent dans le cadre du projet FEM6 « Renforcement des capacités nationales et régionales pour réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité du Pacifique reconnue d'importance mondiale », et du programme PROTEGE du FED11 pour les pays et territoires d'outre-mer. Cent-cinq îles du Pacifique sont désormais exemptes de rats, et 28 opérations supplémentaires d'éradication des rats ont été menées dans plusieurs îles de Wallis-et-Futuna, de Polynésie française, de République des Îles Marshall, des Tonga et des Tuvalu. Cinq études de faisabilité ont été réalisées pour l'élimination des vertébrés envahissants dans plusieurs îles de la République des Îles Marshall, du Samoa, ainsi qu'à l'échelle de pays et territoires entiers (tels que Nioué et les Tokélaou). La lutte biologique active contre les plantes envahissantes est évidente dans 15 pays et territoires Membres. Des plans de restauration sont mis en œuvre dans 9 sites écologiques prioritaires afin d'assurer la protection de la biodiversité et la réhabilitation des fonctions des écosystèmes.
15. Le programme du Service régional d'aide à la lutte contre les espèces envahissantes dans le Pacifique (PRISMSS) a bénéficié d'un large soutien qui lui permet de prodiguer une assistance efficace aux Membres du PROE. Ce programme a notamment pu compter sur des fonds supplémentaires fournis par la Nouvelle-Zélande pour le Projet PRISMSS de rétablissement de la résilience des îles, qui s'attaque à la double menace posée par les changements climatiques et par les espèces envahissantes. Ce financement permettra d'éradiquer les rats dans 23 îles supplémentaires et d'assurer la prise en charge continue et l'extension des programmes du PRISMSS à de nouveaux pays et territoires.

Difficultés et potentialités

16. Les pressions exercées sur la biodiversité et sur les écosystèmes du Pacifique ne cessent de croître, tout comme elles pèsent de plus en plus sur les services fournis par ces écosystèmes et qui confortent le développement de la région. Il s'agit notamment des effets combinés des changements climatiques, de la déforestation, des espèces envahissantes, de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes côtiers qui sont essentiels à la bonne santé marine et à la sécurité alimentaire des populations.
17. Néanmoins, la hausse des engagements nationaux et internationaux en faveur de la région offre la possibilité d'accélérer le rythme des changements positifs. Le PROE travaille avec ses partenaires, les pays donateurs et les administrations nationales afin de veiller à ce que ces engagements produisent des effets.

18. Les initiatives actuelles et celles en cours d'élaboration auront des retombées positives pour les problèmes auxquels nous sommes confrontés. Il s'agit notamment de l'initiative PEUMP et de sa prochaine phase, qui sera axée sur la gouvernance des océans, du Pacific BioScapes, de l'intensification de l'aide fournie par la Nouvelle-Zélande au contrôle des espèces envahissantes, des projets de l'initiative Kiwa, des écosystèmes de carbone bleu, etc. Un autre exemple est le Plan d'action pour les récifs coralliens du Pacifique, qui offre la possibilité de mettre en place un programme régional de coopération pour aider les pays à faire face aux enjeux. Si de nombreux acteurs peuvent mettre en œuvre des projets pour aider les Membres ; le PROE peut jouer un rôle de coordination pour attirer d'importants investissements et améliorer l'accès aux sciences et aux technologies les plus récentes pour les combiner avec les savoirs traditionnels.
19. Le Cadre mondial de la biodiversité représente à la fois une épreuve et de multiples occasions de renforcer les engagements existants et d'atteindre les objectifs de ce cadre en collaborant avec nos partenaires et les mécanismes existants. Le partenariat de la Table ronde du Pacifique pour la conservation de la nature peut jouer un rôle crucial dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité dans la région.

Recommandation :

20. Le Conseil exécutif est invité lors de la réunion à :
- 1) **prendre acte** du présent compte rendu sur la mise en œuvre des activités contribuant à l'Objectif régional 2 pour la période biennale 2024-2025.
-